

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

## Centre Régional de la Propriété Forestière AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**L**e Centre régional de la propriété forestière d'Auvergne-Rhône-Alpes (CRPF) est la délégation régionale du CNPF : établissement public au service de tous les **propriétaires forestiers privés**. Il les oriente vers une **gestion durable** de leurs bois, les forme, les conseille gratuitement et œuvre à leur regroupement pour mobiliser les bois.

En 2021, la rédaction du document cadre indispensable à la forêt privée, le **Schéma régional de gestion sylvicole** s'est poursuivie et l'évaluation environnementale a été engagée.

Madame **Anne-Marie Bareau**, Présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, a été élue Présidente du Centre national de la propriété forestière par son conseil d'administration en octobre 2021.

Le nouveau COP du CNPF 2022-2026 voté en novembre 2021 engage le CRPF comme :

- service public responsable de l'élaboration du cadre et de l'agrément des garanties de gestion durable des forêts privées,
- référent technique de la sylviculture durable et multifonctionnelle, ainsi que de l'adaptation des forêts au changement climatique et de leur contribution à son atténuation,
- acteur du développement économique des territoires et de la filière forêt-bois.

**Dirigé par Madame Anne-Laure Soleilhavoup, le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes est composé de 75 agents en 2021**, dont 68 techniques qui sont sur le terrain au plus près des propriétaires forestiers pour les accompagner dans leur gestion.



Alain Csakvary @ CNPF

## AMÉLIORER LA GESTION DURABLE EN FORÊT PRIVÉE

### PLANS SIMPLES DE GESTION (PSG), CODES DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES (CBPS), RÈGLEMENTS TYPES DE GESTION (RTG)

*Pour planifier la gestion durable des forêts privées, ces documents sont indispensables pour connaître, mobiliser et renouveler la ressource dans le temps et entre générations de propriétaires.*

▲ Les représentants du CNPF se sont mobilisés et ont été entendus, avec Fransylva, pour proposer des solutions juridiques pour maintenir les Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles voués à disparaître en 2022. Les élus du CRPF se sont particulièrement investis en contactant plus de quinze sénateurs d'Auvergne-Rhône-Alpes afin de soutenir l'amendement dans le cadre de la Loi Climat. La fin des CBPS aurait eu des conséquences fortes sur les propriétés privées de petites et moyennes tailles : programmation des coupes, certification forestière, subventions, engagements fiscaux. Les propriétaires forestiers pourront continuer à adhérer à un CBPS !

▲ La surface de forêt privée régionale couverte par des documents de gestion durable est pour 2021 de 248 889 ha dont 198 532 ha sous PSG et 35 035 ha sous CBPS, et 15 322 ha sous RTG.

➤ PROGRESSION DE 21 392 ha sous PSG depuis 2017

▲ En 2021, le conseil de Centre a agréé 238 PSG pour 13 140 ha, dont 68 PSG pour 6 353 ha dans le cadre de la prise en compte des réglementations environnementales (4 679 ha pour Natura 2000, ...), paysagères (sites classés...), patrimoniales (monuments historiques...) de l'article L 122 du Code forestier.

▲ Le nombre de CBPS avec un programme de coupe (CBPS+) est en nette progression, il représente les 2/3 des CBPS. En 2021 le conseil de Centre a approuvé 406 CBPS pour 3 011 ha.

▲ Coupes extraordinaires et coupes au titre de l'article L124-5 du code forestier : le CRPF a instruit et agréé 229 demandes de coupes extraordinaires, d'urgence ou sanitaires (soit 1800 ha), en nette augmentation notamment du fait des problèmes de dépérissement liés au changement climatique. Il a donné un avis sur 104 demandes de coupes soumises à autorisation et transmises par les Directions Départementales des Territoires qui concernent 575 ha de peuplements forestiers.

▲ Visites intermédiaires : pour accompagner les propriétaires forestiers dans la réalisation de leur Plan simple de gestion, le CRPF a réalisé 106 visites intermédiaires pour 6 621 ha.



Depuis 2017 ce sont 498 visites intermédiaires pour 32 824 ha qui ont été réalisées.

### PRINCIPALES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT FORESTIER EN 2021

*Le CRPF a réalisé sur le terrain des actions de sensibilisation et de conseil auprès des propriétaires forestiers, pour les regrouper et/ou améliorer la gestion de leurs forêts.*

#### Conseils aux propriétaires sylviculteurs

1828 conseils individuels, dont 1067 nouveaux propriétaires. Cela correspond à une surface de 22 800 ha.

#### Accompagnement pour des opérations de chantiers groupés et travaux collectifs

209 chantiers pour 1400 propriétaires qui se sont engagés pour 85 912 m<sup>3</sup> de bois mis en mobilisation.

#### Accompagnement pour des opérations de chantiers individuels

1580 chantiers suite aux conseils individuels avec 375 958 m<sup>3</sup> de bois mis en mobilisation.

#### Projets de voirie forestière (routes, pistes et places de dépôts) en cours ou réalisés

384 km de routes, pistes, pour 12 800 ha de forêt desservies concernant 7504 propriétaires.

▲ Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental Forestier (GIEEF) : 6 sont labellisés pour 4 189 ha de forêt sur la région, et 27 GIEEF sont engagés avec l'élaboration de PSG concertés pour 1 069 propriétaires et 10 288 ha.

▲ Desserte forestière soutenue par l'État : avec le financement de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt, le CRPF a fait émerger plus de 160 projets de desserte forestière (route, piste, place de dépôt) indispensables à la valorisation de la ressource bois locale. C'est un travail d'ampleur s'échelonnant pour chaque projet sur plusieurs années (avant-projet, foncier, demande de subvention, accompagnement technique...).

▲ **Plan de Relance soutenu par l'Etat** : le CRPF a accompagné plus de **100 propriétaires** et **15 gestionnaires** pour bénéficier des aides sylvicoles de l'Etat. Cela représente **53 demandes** de subventions déposées et accompagnées pour 260 ha sur la région. En majorité, 45 % des demandes ont été faites dans le Puy-de-Dôme pour le volet « peuplements pauvres » et 20 % dans l'Allier pour le volet « peuplements sinistrés ». Le CRPF a joué un **rôle de facilitateur entre les services d'instruction et les demandeurs**.

▲ **Promotion des aides régionales à la sylviculture** : grâce au **Conseil Régional**, ce sont **273 propriétaires** qui ont été bénéficiaires via l'instruction du CRPF en 2021, avec **66 dossiers de plantation** pour **200 ha** et **108 dossiers de travaux** (élagage, dégagement, marquage irrégulier...) pour **423 ha**. Les aides à la conversion des peuplements en futaie irrégulière sont également mises en œuvre avec **99 dossiers** pour **376 ha**.

▲ **Programmes forestiers multipartenariaux** : en partenariat avec Fransylva, les gestionnaires, l'ONF, Fibois, des Parcs Naturels Régionaux, des associations environnementales, ... le CRPF a participé à de nombreuses actions sur les thématiques liées au changement climatique, à la calibration terrain de relevés LIDAR, à des contrats verts et bleus avec des actions liées à la préservation de la biodiversité forestière (trame de vieux bois, formations...).

▲ **Animations territoriales avec les collectivités locales** : avec le soutien de **47 collectivités locales**, les techniciens du CRPF mènent dans les territoires des actions de développement centrées sur le regroupement des propriétaires et du foncier pour mobiliser durablement les bois. Mais aussi des actions sur la réalisation de diagnostics sylvo-climatiques, l'expérimentation, l'amélioration de la ressource locale ou encore les services écosystémiques (carbone, eau, biodiversité).

▲ **Contrat Ambition Forêt** : politique soutenue par le Conseil régional pour mobiliser plus et mieux les bois de ses massifs et en assurer une valorisation locale. Le CRPF a participé avec plusieurs acteurs du monde forestier Isérois au projet « **Contrat Ambition Forêt (CAF) Robinier** », pour étudier les aspects sylvicoles, de transformation et de mise en œuvre de ce bois. Après trois ans de travaux, il s'est terminé avec un webinaire ou les pistes de réflexion et de développement autour du robinier ont été abordées.



© CNPF

## PRÉSERVER, INNOVER, TRANSMETTRE

### LA FORÊT BOUGE

▲ **Animation foncière régionale soutenue par l'Etat** : un plan d'action (communication, outils de saisie...) a permis de faciliter la mise en ligne des offres de ventes et le regroupement de gestion. Un guide « **Petites parcelles forestières** » a été diffusé à **295 notaires d'Auvergne**, avec **Fransylva 63** qui a organisé un webinaire sur le droit de préférence avec la participation de notaires. Plus de **10 articles** de presse, des interviews radios et reportage TV ont permis de faire connaître le site **lafortebouge** et son service foncier. En 2021, il y a **14 territoires** avec une page foncière dédiée, **473 offres** de vente ont été publiées avec **4027 demandes** d'informations acheteur/vendeur (10 168 depuis la mise en place du service). **24 026 parcelles** forestières sont enregistrées sur le site au total pour **1 632 comptes** de propriétaires.

### LABEL BAS CARBONE

▲ Le CRPF, avec les services écosystémiques apportés par la forêt, renforce l'accompagnement de propriétaires pour la mise en place d'une sylviculture **favorisant la séquestration du carbone**. La réalisation de projets forestiers labélisés bas carbone s'est poursuivie avec **5 projets** lancés en 2021 (forêts dépérissantes, boisement de terres agricoles...) dans la continuité des réalisations

déjà labélisées en région. Des interventions auprès des collectivités et des réunions sur des chantiers vitrines avec des entreprises ont été réalisées pour promouvoir le Label bas carbone.

**Le Service d'Utilité Forestière « C+FOR - Forêt et carbone »** du CNPF a été créé en septembre 2021. Il va permettre d'amplifier le développement de projets forestiers labélisés bas carbone.

### EXPÉRIMENTATION

▲ Le CRPF avec le soutien du Conseil Régional mène une expérimentation d'envergure en lien avec **l'enjeu changement climatique**. En 2021, les travaux menés ont permis de mesurer **plus de 120 sites forestiers avec des tests de nouvelles essences**. Les informations recueillies permettent de renforcer nos connaissances et de proposer directement des recommandations pratiques pour les propriétaires-producteurs et les gestionnaires professionnels.

Le CRPF continue de suivre son réseau de placettes d'expérimentations avec nos partenaires privilégiés (Fransylva, Centres d'études techniques et d'expérimentations forestières (CETEF), Inrae) et l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

## STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR LA FORÊT

▲ Avec le soutien de l'Etat et du Conseil Régional, le **réseau FRENE** (forêt en évolution naturelle) s'est élargi sur l'ensemble de la région. Le CRPF a proposé aux propriétaires volontaires d'y inscrire des parcelles forestières identifiées dans leur Plan Simple de Gestion, pour valoriser des services écosystémiques forestiers autour de la trame de vieux bois et/ou de la biodiversité. **4 185 ha** sont intégrés au réseau FRENE pour la forêt privée, dont **374 ha** en 2021. Le CRPF a co-piloté avec l'ONF la rédaction de la **nouvelle stratégie pour 2022-2027**. Les gestionnaires forestiers, Fransylva, les associations environnementales, les communes forestières ont proposé des fiches actions concernant les services écosystémiques rendus par la forêt.

## CHANGEMENT CLIMATIQUE / SANTÉ DES FORÊTS

▲ Les **correspondants observateurs** de la santé des forêts du CRPF interviennent sur les problématiques sanitaires, avec divers réseaux de placettes (européen, vigie climatique, processionnaire du pin). Un bilan sanitaire annuel départemental est publié sur les sites de la DRAAF

## LES AXES STRATÉGIQUES DU NOUVEAU COP DU CNPF 2022-2026

**Développer l'accompagnement des propriétaires :** convaincre d'une gestion durable de leur forêt

**La forêt face aux changements climatiques :** permettre aux propriétaires forestiers d'être acteurs et à leurs forêts de remplir pleinement leur rôle dans l'atténuation du changement climatique.

**Faire-savoir notre savoir-faire :** communiquer vers les propriétaires, les élus, les partenaires, la société. Expliquer les évolutions sylvicoles nécessaires.



Jean-Pierre Loudes @CNPF

et du CRPF. En 2021, le CRPF a réalisé et diffusé auprès de son personnel technique une **enquête « dépérissement »** : l'objectif est de localiser et connaître l'ampleur des dépérissements forestiers pour les principales essences de production en région afin de mieux caractériser les massifs prioritaires à améliorer ou à renouveler. **Les résultats portés à l'échelle communale mettent en évidence des secteurs pour lesquels une attention forte devra être portée dans les prochaines années.**

## EQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE

▲ Le CRPF participe au déploiement national de la **méthode « Equilibre forêt et gibier »**, fondée sur des diagnostics partagés sur le terrain et la recherche de solutions aussi bien cynégétiques que forestières. Son engagement, aux côtés de la Fédération Régionale des Chasseurs et du comité paritaire sylvo-cynégétique régional, a permis en 2021 de **former 24 médiateurs/ animateurs** qui mettront en pratique cette méthode dans leur département. Une quinzaine d'élus chasseurs et forestiers a également été sensibilisée. Plus d'infos sur la méthode : [equilibre-foret-gibier.fr](http://equilibre-foret-gibier.fr)

## S'ADAPTER, COMMUNIQUER

*Malgré la crise sanitaire COVID, le CRPF s'est adapté pour néanmoins organiser en 2021 :*

▲ **95 réunions** de vulgarisation ou de formation, avec **2 112 participants**, dont **953 nouveaux propriétaires**.

▲ **10 cycles de formation Fogefor** (Formation à la gestion forestière), avec **244 propriétaires stagiaires**. **L'association FOGEFOR AURA a vu le jour en 2021** et regroupe désormais l'ensemble des anciennes structures locales. La formation des propriétaires s'est déployée, en lien avec Fransylva et au-delà de l'installation d'une gouvernance unique, le CRPF a mené un travail de mutualisation de tous les supports de formation et des modalités d'inscription pour plus d'efficacité.

▲ Le journal « **Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes** » assure une information de base auprès des propriétaires forestiers et élus. Trimestriel tiré à **11 500 exemplaires** pour plus de **9 500 abonnés**, il est disponible aussi gratuitement sur le site internet du CRPF. Un numéro **hors-série** a également été envoyé gratuitement à une sélection de **16 000 propriétaires forestiers** afin de faire connaître le journal et sensibiliser à la gestion forestière.

▲ **auvergnerrhonealpes.cnpf.fr** : le site internet du CRPF est mis à jour en continu avec plus de **18 000 visiteurs**.



[auvergnerrhonealpes.cnpf.fr](http://auvergnerrhonealpes.cnpf.fr)

Centre Régional de la Propriété Forestière  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

10 allée des Eaux et Forêts - 63370 LEMPDES

Tél. : 04 73 98 71 20 - Courriel : [auvergnerrhonealpes@cnpf.fr](mailto:auvergnerrhonealpes@cnpf.fr)